



luméa
cabinet d'avocats

Le cabinet Luméa Avocats est un cabinet à taille humaine intervenant en droit public, dans les domaines d'expertise que sont le droit de l'urbanisme, le droit de l'aménagement commercial, le droit de la commande publique, ou encore le droit administratif général.

Il s'agit d'un cabinet jeune, dynamique, porteur de valeurs et en développement.

Vis-à-vis des clients, le cabinet Luméa Avocats prône la réactivité, la proximité et la rigueur dans le travail, en vue d'offrir le meilleur service. Au quotidien, il veille à assurer convivialité et bien-être individuel, permettant à chacun de ses membres de donner le meilleur de soi-même.

Pour conforter son équipe, Luméa Avocats propose deux postes de collaborateur(rice) libéral(e) pour traiter essentiellement d'affaires en droit de l'urbanisme, de l'aménagement commercial et de droit administratif général, tant en contentieux qu'en conseil :

- un poste en renouvellement pour un avocat disposant de trois à quatre années d'expérience en droit de l'urbanisme ;
- une création de poste pour un avocat junior, c'est-à-dire titulaire du CAPA et d'une formation supérieure en droit public (si possible en droit de l'urbanisme) ou un avocat disposant d'une expérience de deux ans maximum au sein de l'équipe droit public d'un cabinet.

La rétrocession sera convenue en fonction du profil et de l'expérience du candidat.

Le poste est à pourvoir dès à présent.

Pour mieux connaître le cabinet : <https://lumea-avocats.fr/>

Candidature par voie électronique uniquement : cabinet@lumea-avocats.fr